

**IMPORTANT** : Avant d'exercer votre choix entre les 3 possibilités **1** **2** **3** offertes, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du vendredi 18 juin 2021**

(1) Nom (ou dénomination sociale) : \_\_\_\_\_

Prénom (ou forme juridique) : \_\_\_\_\_

domicile : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

- CADRE RESERVE -

Nombre d'actions : .....

Nombre de voix : .....

**Choisissez 1 ou 2 ou 3**

(cochez la case correspondante)

**FORMULAIRE DE VOTE PAR PROCURATION**

**1**  Je donne pouvoir au Président et l'autorise à voter en mon nom  
(dater et signer en bas sans remplir ni **2** ni **3**)

**2**  Je donne pouvoir à une personne dénommée

Je donne pouvoir (cf. au verso <sup>(3)</sup>) à :

M .....

**FORMULAIRE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE (2)**

**3**  Je souhaite m'exprimer sur les résolutions

Résolution	OUI	NON	ABSTENTION
------------	-----	-----	------------

**AG**

1 <sup>ère</sup>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2 <sup>ème</sup>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3 <sup>ème</sup>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4 <sup>ème</sup>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5 <sup>ème</sup>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6 <sup>ème</sup>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7 <sup>ème</sup>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8 <sup>ème</sup>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9 <sup>ème</sup>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10 <sup>ème</sup>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés à (aux) Assemblée(s)

- je donne pouvoir au Président de voter en mon nom
- je m'abstiens (l'abstention équivaut à un vote contre)
- je donne procuration (cf. au verso renvoi <sup>(3)</sup>) à M.....pour voter en mon nom

Date et Signature

▪ **UTILISATION DU DOCUMENT**

**IMPORTANT** : A défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, l'actionnaire peut retourner ce formulaire \* en utilisant **l'une** des trois possibilités offertes :

- ❶ donner pouvoir au Président
- ❷ donner pouvoir à une personne dénommée
- ❸ voter par correspondance

**QUELLE QUE SOIT LA POSSIBILITE RETENUE, LA SIGNATURE DE L'ACTIONNAIRE EST INDISPENSABLE**

(1) Le signataire est prié d'inscrire très exactement, dans la zone réservée à cet effet, ses nom (en majuscules d'imprimerie), prénom usuel et adresse.

Pour les personnes morales, indiquer les nom, prénom et qualité du signataire.

Si le signataire n'est pas lui-même un actionnaire (exemple : Administrateur Légal, Tuteur, etc...) il doit mentionner ses nom, prénom et la qualité en laquelle il signe le formulaire de vote.

**Le formulaire adressé pour une Assemblée vaut pour les autres Assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour (Art. D 131-3-§3).**

**POUVOIR AU PRESIDENT ❶ OU POUVOIR A UNE PERSONNE DENOMMEE ❷**

(3) Article L.225-106 du Code du commerce (extrait)

Un actionnaire peut se faire représenter par un **autre actionnaire** ou par son **conjoint**.

Tout actionnaire peut recevoir les pouvoirs émis par d'autres actionnaires en vue d'être représenté à une assemblée, sans autres limites que celles résultant des dispositions légales ou statutaires fixant le nombre maximal des voix dont peut disposer une même personne, tant en son nom personnel que comme mandataire. (...)

Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le président de l'assemblée générale émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolution présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire, selon le cas, et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution.

Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire doit faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par le mandant.

**VOTE PAR CORRESPONDANCE ❸**

(2) Article L.225-107 du Code du commerce (extrait)

Tout actionnaire peut voter par correspondance, au moyen d'un formulaire dont les mentions sont fixées par décret en Conseil d'Etat. Les dispositions contraires des statuts sont réputées non écrites.

Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la Société avant la réunion de l'assemblée, dans des conditions de délais fixées par décret en Conseil d'Etat. Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs. (...)

Si vous désirez voter par correspondance vous devez **obligatoirement cochez la case ❸**

Dans ce cas, il vous est demandé :

- soit de voter "OUI"
- soit de voter "NON"
- soit de vous abstenir ce qui équivaut, selon la réglementation, à voter "NON"

\* Le texte des résolutions est joint à la convocation. Ne pas utiliser à la fois ❷ et ❸ (Art. D 133-8)